

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-301

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup>/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

MM. FRANCOIS, GILLET, HACQUIN, SADDIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme DALL'AGLIO.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 16**

**Représentés par mandat : 5**

---

**Objet : RECHARGE INTELLIGENTE - DEMANDE D'EXPERIMENTATION REGLEMENTAIRE A LA COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE (CRE)**

**Exposé du Président,**

Le secteur de l'énergie se transforme rapidement. L'atteinte des objectifs mondiaux de réduction des émissions de CO2 passe par un développement massif de la production d'électricité à partir d'Energies Renouvelables (EnR). Le caractère souvent intermittent de ces EnR nécessite de rendre le système électrique plus flexible, pour assurer à tout instant le bon équilibre entre l'offre et la demande. En parallèle, le développement de nouveaux usages tels que le véhicule électrique ou l'autoconsommation exigent des réseaux plus intelligents et plus flexibles.

Lors d'une demande de raccordement au réseau électrique, le gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité propose une solution de raccordement de référence (ORR) au demandeur. Cette solution est traditionnellement dimensionnée pour permettre aux installations de consommer à tout moment la puissance maximale demandée lors du raccordement. Cette possibilité peut toutefois impliquer en pratique la réalisation de travaux importants pour permettre le raccordement, ce qui peut, selon les circonstances, conduire à imposer des coûts importants au demandeur ou à la collectivité et des délais de mise en service importants.

L'étude de raccordement peut parfois permettre de dégager des solutions de raccordements qui nécessiteraient peu, ou moins de travaux que l'offre de raccordement de référence, mais qui ne permettrait pas une consommation puissance maximale dans 100 % du temps.

C'est le principe de l'Opération de Raccordement Adaptée (ORA) qui permettent d'optimiser le dimensionnement des ouvrages de raccordement, ou le délai de mise en service du raccordement d'un utilisateur, en accord avec ce dernier.

Dans le cadre de leur feuille de route partenariale, ENEDIS et le SYANE ont travaillé courant 2022 à la recherche de sites d'expérimentation pour la mise en œuvre d'ORA sur des bornes de recharge pour véhicules électriques. Un site potentiel a notamment été identifié sur la commune de MORZINE, sur lequel une borne de recharge rapide pourrait être raccordée sans renforcement du réseau, moyennant des modulations de puissance de recharge. Le cadre réglementaire actuel ne prévoit néanmoins que la notion d'ORR, il est donc nécessaire de recourir à une dérogation pour mener cette future expérimentation. La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite « loi Energie-Climat », a introduit un dispositif d'expérimentation réglementaire (aussi appelé « bac à sable ») dans le secteur de l'énergie. Ce dispositif prévoit que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) puisse accorder des dérogations aux conditions d'accès et à l'utilisation des réseaux et installations pour déployer à titre expérimental des technologies ou des services innovants en faveur de la transition énergétique et des réseaux et infrastructures intelligents. Il est donc envisagé de recourir à ce dispositif pour permettre d'expérimenter l'ORA en Haute-Savoie.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'envoi d'une demande d'expérimentation réglementaire à la CRE,
2. à autoriser le Président à engager toutes démarches et prendre toutes décisions utiles à l'avancement de cette demande d'expérimentation réglementaire.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES A N. J. M. R. I. Q. U. E